VILLE DE GAP
HAUTES-ALPES

N° D2024_12_750

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 30 DÉCEMBRE 2024

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la convention de groupement de commandes du 04.08.2020 visée en Préfecture le 05.08.2020;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;
- Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée en procédure adaptée par la Ville de Gap, coordonnateur du groupement,
pour les prestations de nettoyage des bâtiments pour le lot 1.
- Vu l'avis favorable de la Commission d'Achat du coordonnateur réunie en séance du 26/12/2024 ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la Société ADN (38600 FONTAINE) est
apparue comme économiquement la plus intéressante pour le groupement de commandes ;

DECIDONS

Article 1 :

Il est conclu un Accord-cadre mono-attributaire avec un minimum et un maximum, il donnera lieu à l'émission de bons de commande, pour les prestations de nettoyage des bâtiments pour le lot n°1 avec la Société ADN (38600).

Article 2 :

Le montant des prestations pour toute la durée de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Lot(s)	Désignation	Minimum HT	Maximum HT
Lot 1	Vitreries	5 000,00 €	27 000,00 €

Soit les seuils suivants par collectivité :

	Seuil minimum	**Seuil maximum**
Ville de Gap	3 400 € HT	20 000 € HT
CCAS dont EHPAD	600 € HT	4 000 € HT
Communauté d'Agglomération GAP - TALLARD-DURANCE	1 000 € HT	3 000 € HT
Total annuel	**5 000 € HT**	**27 000 € HT**

Chacun des membres du groupement étant chargé de l'exécution de sa part de marché, les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets 2025.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Article 3 :

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 12 mois à compter de la notification.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 30 DÉCEMBRE 2024

Le Maire-Adjoint

Vincent MEDILI

MAIRIE DE GAP (Hautes-Alpes)

Transmis en Préfecture le : 30.12.24
Publié ou notifié le : 30.12.24

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO

Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique

ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2024_12_750**
Objet :	**MAPA-Accord-cadre mono-attributaire avec un minimum et un maximum, il donnera lieu à l'émission de bons de commande, pour les prestations de nettoyage des bâtiments pour le lot n°1 avec la Société ADN**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-12-30 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20241230-D2024_12_750-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1 Ko
Nom métier : 005-210500617-20241230-D2024_12_750-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	79.5 Ko
Nom original : D_15906.pdf		
Nom métier : 99_AI-005-210500617-20241230-D2024_12_750-AI-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 décembre 2024 à 14h43min31s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 décembre 2024 à 14h43min37s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 décembre 2024 à 14h43min46s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 décembre 2024 à 14h43min53s	Reçu par le MI le 2024-12-30